



COMMUNE DE MOUGINS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
SECTEUR OUEST 1/5000

Légende

Administratif

--- Limite communale

S_Enjeux_Mandeliu

Modélisation hydraulique

Cotes d'inondation (m/NGF)

Zonage réglementaire

Vallons sur lesquels s'applique le R0

ALEAS	ZONES		ZONES SUBSTITUÉES	
	R1	R2	R3	R4
Aleas fort	R1	R2	R3	R4
Aleas faible à modéré	R1	R2	R3	R4



0 50 100 m

Echelle : 1/5 000

DESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021